

Coordonnateur CDOEA

Fonctions et missions

Circulaire n° 2015-176 du 28 octobre 2015 concernant les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Cadre

Placé sous l'autorité de l'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant coordonnateur de CDOEA exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspectrice de l'éducation nationale ASH en charge du SDEI.

Il s'agit d'un poste couplé avec le poste de coordonnateur CDOEA (4 demi-journées à la MDPH et 5 demi-journées à la DSDEN).

Profil

Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure reconnue comme équivalente.

Missions et activités

Missions d'accueil et d'information sur l'orientation vers les enseignements adaptés :

- auprès des familles
- auprès des enseignants, des directeurs et des chefs d'établissement
- auprès des enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- auprès des partenaires.

Le coordonnateur CDOEA organise les équipes techniques de la CDOEA ainsi que les sessions plénières.

Il est en relation avec la MDPH pour les élèves scolarisés en SEGPA et EREA bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation.

Il contribue à l'élaboration du projet du jeune pour lequel est envisagée une scolarité en SEGPA et en assure le suivi administratif.

Il assure le suivi des affectations des élèves en SEGPA.

Il participe à la préparation des opérations de carte scolaire en réalisant des études prospectives sur les effectifs en SEGPA.

Compétences et aptitudes attendues

- Être capable de travailler en équipe ;
- Être capable de travailler avec des partenaires variés ;
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la

scolarisation des élèves en grande difficulté et en situation de handicap

- Connaître les différents parcours de scolarisation, des aides humaines et matérielles possibles ;
- Connaître des approches pédagogiques adaptées.
- Utiliser des technologies d'information et de communication.
- Organiser et gérer des tâches administratives ;

Ce poste nécessite des qualités d'écoute, de communication, une grande disponibilité et une réelle discrétion professionnelle.

Conditions et organisation du service

L'enseignant coordonnateur CDOEA est rattaché au pôle ASH du SDEI 81.

La charge de travail de l'enseignant coordonnateur CDOEA dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

Son bureau sera implanté à la DSDEN du Tarn.

Procédure à suivre pour candidater

Le recrutement fait l'objet d'une procédure académique inter-degré (copie à gestcollective81@ac-toulouse.fr :

- une lettre de motivation et
- un curriculum vitae seront transmis par la voie hiérarchique.

Contact

Contactez l'IEN-ASH en charge du SDEI du Tarn

Téléphone : 05 67 76 58 59

Courriel : 0811060m@ac-toulouse.fr

